

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **27 avril 2026**Délibération n°**26/034**

L'An **deux mille vingt-six**, le vingt-sept avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de BAILLEUL s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Jacques GREMBER, Maire**, sur la convocation qui lui a été faite le vingt et un avril deux mille vingt-six et qui a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

PRÉSENTS (31) : GREMBER Jacques, TRACHEZ Sylvie, CORDONNIER Yannick, MILITAO Nancy, BATAILLE Claude, RINGOT Audrey, DEMOLLIENS Éric, DOBIGNY Laure, DESCAMPS Yannick, FLAMENT Armelle, VANCAYZEELE Gauthier, ANCELLE Sophie, VERTUN Frédéric, NOTTEAU Victor, ARDOIN Charlotte, LEMAITRE Christophe, LEFEBVRE Clémentine, FRIENCK Nicolas, WALLAERT Céline, GUIRAUD Romain, RYCKEBUSH Stéphanie, BRAEMS Rémi, DEMOEN Suzanne, VALLART Maxime, HEQUET Florence, DELEU-MARÉCHAL Amélie, SOWA Benjamin, GALLI Brigitte, TALLEU Alain, BOUTEZ Sophie, DUBOIS Gérard.

Procurations (2)

CHARLEY Alice
DEVILLEZ Arnaud

donne procuration à GREMBER Jacques
donne procuration à SOWA Benjamin

Absents (0)

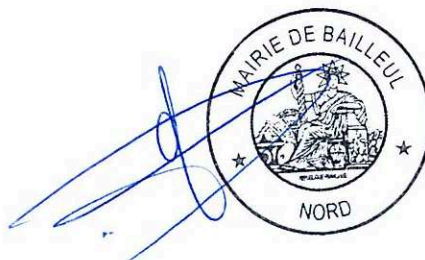
Effectif du Conseil municipal	:	33
Présents en séance	:	31
Procurations	:	02
Absents	:	<u>00</u>
		33

Le Maire soussigné certifie qu'un extrait de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie, conformément aux dispositions de l'Article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance : Maxime VALLART



Le Maire,
Jacques GREMBER



Séance du **27 avril 2026**

Délibération n°**26/034**

Commission communale des impôts directs - Formation

Conformément au 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- du Maire ou d'un adjoint délégué, Président de la commission ;
- de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants.

Les huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Ces huit commissaires titulaires et leurs huit suppléants sont désignés par le Directeur Régional des Finances Publiques, sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

La Conférence des Présidents de groupe a émis un avis favorable à la présente délibération lors de sa réunion du 17 avril 2026.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à présenter les 32 personnes suivantes, parmi lesquelles seront nommés les membres de la Commission Communale des Impôts Directs.

LISTES DES CANDIDATS :

GREMBER Jacques

TRACHEZ Sylvie

VERTUN Frédéric

SOWA Benjamin

DUBOIS Gérard

DESPLANQUE Marc

MILLE Antoine

HOUVENAGHEL Marjorie

DUMORTIER Éric

BERNAERT Emmanuel

CAPON Michel

PERROT Laurent

CHIEUX Alexandre

CATRY Antoine

CNOCQUAERT Christophe

TREDEZ Béatrice

HENNION Olivier

SNAET Domitille

FAGOO Nicolas

Jean-Pierre COLAUT

Maxime NOTREDAME

Sophie FAGOO

Catherine BILLIEZ

Yohann BEREHOUC

Celine WALLAERT

Yannick DESCAMPS

Josselin RAUX

Cécile BOURDON LAPAILLE

Jean- Marie BOULINGUIEZ

Frédéric THOREZ

Joel NOTTEAU

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Fait et délibéré en séance

Le 27 avril 2026

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance
Maxime VALLART



Le Maire,
Jacques GREMBER

